 <p data-bbox="395 241 703 275">Les Hôpitaux de Chartres</p>	<p data-bbox="979 232 1350 371">CAMSP Fiche de poste</p>
<p data-bbox="320 398 762 427">Gestion des emplois et compétences</p>	<p data-bbox="1102 398 1225 427">Page : 1/5</p>

Masseur(euse) kinésithérapeute

Identification du poste :

Service : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Grade : Masseur(euse) kinésithérapeute

Poste : Masseur(euse) kinésithérapeute

Quotité : 0.5 ETP

Code répertoire des métiers : 05130

Diplôme requis : diplôme d'état de masseur(euse) kinésithérapeute

Connaissances souhaitées : connaissances du développement de l'enfant, de l'enfant handicapé et son corps, des méthodes et instruments d'évaluation, de l'action sociale, décret de compétence n° 96-879 du 8 octobre 1996.

Présentation du service d'affectation :

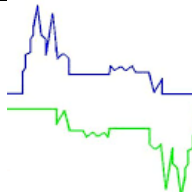
Le CAMSP a pour mission le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants de 0 à 6 ans, présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Le CAMSP exercera des actions préventives spécialisées (article premier de l'annexe XXXII bis).

Description des activités :

Missions

Au CAMSP le travail de masseur(euse) kinésithérapeute consistera à participer aux soins, aux activités de rééducation pour les enfants présentant :

- Une altération du système orthopédique
- Une altération du système neurologique

 <p data-bbox="391 235 710 280">Les Hôpitaux de Chartres</p>	<p data-bbox="981 235 1348 369">CAMSP Fiche de poste</p>
<p data-bbox="319 392 766 425">Gestion des emplois et compétences</p>	<p data-bbox="1101 392 1228 425">Page : 2/5</p>

- Une affection de l'appareil locomoteur
- Une affection entraînant des séquelles
- Une atteinte de la mobilité faciale et de la mastication
- Des troubles de la déglutition
- Des troubles de l'équilibre
- Des troubles liés à la grande prématurité

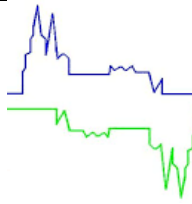
Ces atteintes étant dues à des pathologies neurologiques, génétiques, congénitales, séquellaires, post-chirurgicales ou traumatiques...

Le (la) masseur(euse) kinésithérapeute réalise, de façon manuelle ou instrumentale, des actes fixés par décret, notamment à des fins de rééducation sur prescription médicale, dans le but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. (art 1 décret 96-879).

Le (la) masseur(euse) kinésithérapeute participera au soutien et à l'accompagnement des familles dans une volonté humaine, relationnelle, avec une écoute privilégiée.

Activités principales

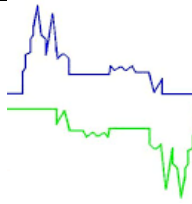
- Réaliser les actes professionnels relevant du décret n° 96-879 du 8 octobre 1996 modifié par le décret n°2000-577 du 27 juin 2000.
- Prescrire certains dispositifs médicaux relevant de l'arrêté du 9 janvier 2006.
- Dans le cadre de la prescription médicale, établir un bilan, des objectifs de soins ainsi que le choix des actes techniques qui paraissent le plus appropriés.
- Réaliser les rééducations visant à réduire les atteintes, les affections et les troubles mentionnés ci-dessus chez les enfants. Contribuer à la lutte contre la douleur.
- Evaluer et élaborer un projet de soin.
- Mettre en place des actes de soins et de rééducation adaptés individuels ou en groupe.
- Accueillir et accompagner les familles autour des troubles, information et guidance.

 <p data-bbox="391 235 710 280">Les Hôpitaux de Chartres</p>	<p data-bbox="981 235 1348 369">CAMSP Fiche de poste</p>
<p data-bbox="319 392 766 436">Gestion des emplois et compétences</p>	<p data-bbox="1101 392 1228 436">Page : 3/5</p>

- Participer activement aux synthèses de l'institution.
- Travailler en réseau :
 - informations, conseils et interventions auprès des différents partenaires des établissements et services d'Eure et Loir.
 - transmissions d'informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins.
 - réalisation de comptes rendus d'évolutions écrits concernant les enfants deux fois par an.
- Participer au travail institutionnel :
 - implication dans la dynamique institutionnelle et contribution à la mise en œuvre des projets de service, à l'élaboration des documents, de travaux écrits utiles au fonctionnement du service.
- Travail administratif :
 - enregistrer les données liées à l'activité dans le logiciel spécifique.

Savoir-faire requis

- Recueillir des éléments cliniques sur un plan moteur, sensoriel pour en faire une synthèse et permettre de poser un diagnostic, et de dégager une compréhension du trouble moteur.
- Evaluer le besoin d'investigations complémentaires.
- Choisir les techniques de rééducation et de communication les plus adaptées au trouble et à la pathologie, à la personnalité de l'enfant.
- Travailler avec les familles et les soutenir, rechercher leur réelle adhésion en respectant leur difficultés à s'engager.
- Travailler avec les familles autour de la question du portage et des enveloppes corporelles.
- Rédiger et argumenter un compte rendu de bilan et de rééducation.
- Animer un groupe d'enfants.
- Travailler avec l'enfant et son entourage en vue d'une démarche d'autonomisation.
- Assurer le suivi de l'activité et contribuer au recueil de données statistiques.
- Rédaction annuelle du rapport d'activité.

 <p data-bbox="391 235 710 280">Les Hôpitaux de Chartres</p>	<p data-bbox="981 235 1348 369" style="text-align: center;">CAMSP Fiche de poste</p>
<p data-bbox="319 392 766 436" style="text-align: center;">Gestion des emplois et compétences</p>	<p data-bbox="1101 392 1228 436" style="text-align: center;">Page : 4/5</p>

Profil :

- Au premier plan sont nécessaires des qualités humaines, qualité d'écoute et relationnelle.
- Au-delà de la technicité du travail un engagement de personne auprès des enfants, des familles, de l'institution.
- Accepter le travail d'équipe, la confrontation des savoirs.
- Savoir mettre à profit les conflits cliniques.
- Détenir le permis de conduire.

Relations professionnelles :

Au sein du service : Pédiatre Médecin Directeur, Médecin rééducateur fonctionnel, psychologues, assistante médico-administrative, ergothérapeutes, masseuse-kinésithérapeute, psychomotriciens, agent administratif, agent de service, assistant de service social, cadre socio-éducatif.

Avec d'autres services : Pôle Femme-Enfant, direction du personnel et de la recherche clinique.

Avec l'extérieur : - Partenaires des différents établissements et services d'Eure et Loir, et secteur libéral, parfois hors département.


- Familles et autres responsables légaux.

Modalités d'exercice :

Lieu de travail : CAMSP Hôtel Dieu
34, rue du Docteur Maunoury
28000 Chartres

Horaire hebdomadaire : 18h45, présence obligatoire le lundi, autres jours à définir.

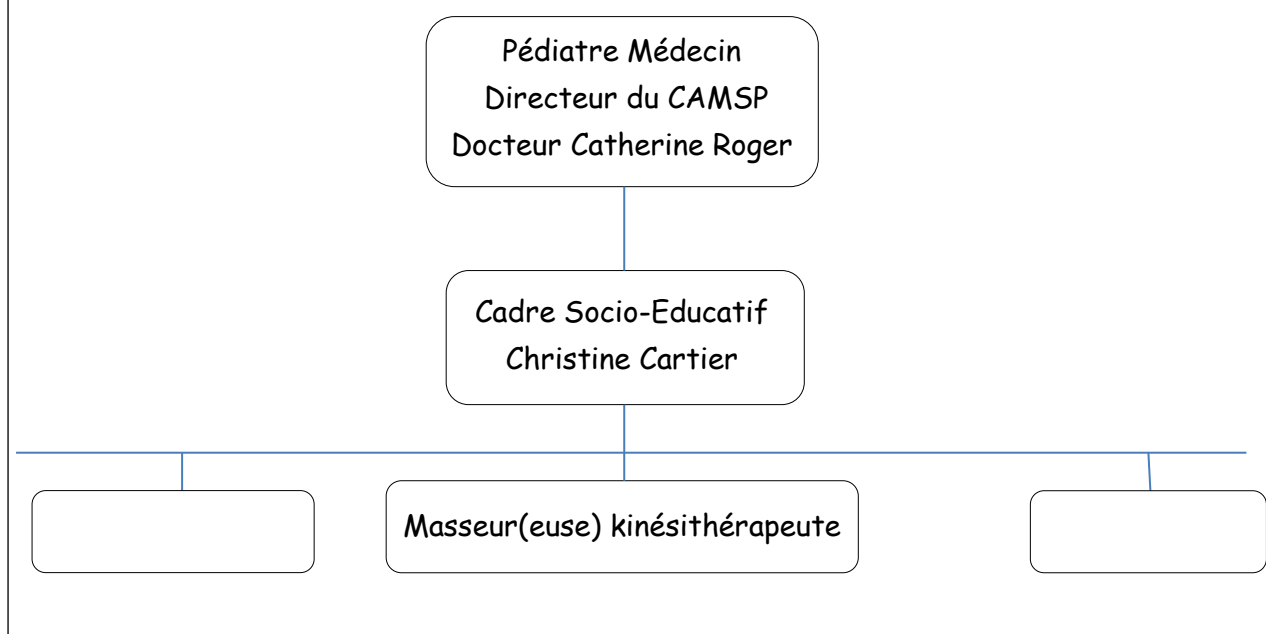
Ce poste nécessite des déplacements pour rencontrer les professionnels.

 <p>Les Hôpitaux de Chartres</p>	<p>CAMSP Fiche de poste</p>
<p>Gestion des emplois et compétences</p>	<p>Page : 5/5</p>

Moyens mis à disposition:

Salles de motricité, équipement bureautique.
Formation continue au regard des objectifs du service.
Véhicule de service.

Position dans l'organigramme :



Rédaction

Fonction : Cadre socio-éducatif
Nom : Christine Cartier
Date : janvier 2021

Vérification et validation

Fonction : Médecin Directeur
Nom : Docteur Catherine Roger
Date : janvier 2021